



Informations municipales

Avis public à tous les contribuables

NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE EXERCICES FINANCIERS
2022-2023-2024

PRENEZ AVIS que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Napierville, devant être en vigueur pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024, a été déposé à mon bureau le 27 septembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2022;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé (dans un tel cas, le demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi) : MRC des Jardins-de-Napierville, 1767, Principale, Saint-Michel, Québec J0L 2J0
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible en ligne au www.mrcjardinsdenapierville.ca;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande (les frais doivent être déposés en même temps que la demande de révision administrative, à défaut de quoi, la demande est réputée ne pas avoir été déposée).

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 1^{er} jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un.
Julie Archambault, Directrice générale & Secrétaire-trésorière

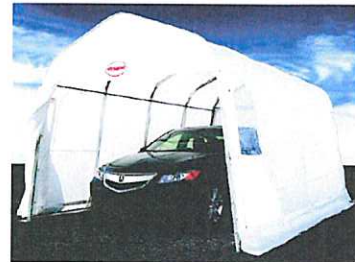
Abris d'auto temporaires

Les abris d'auto temporaires ne sont autorisés que durant la période du **15 octobre au 15 avril**. Ils doivent être démontés et gardés en remise fermée en tout autre temps.

Les abris d'auto peuvent être installés seulement sur une allée d'accès ou sur une aire de stationnement jamais à moins de 1,5 mètre du trottoir ou 3 mètres du pavage de la rue s'il n'y a pas de trottoir et jamais à moins de 60 centimètres de toute autre limite du terrain.

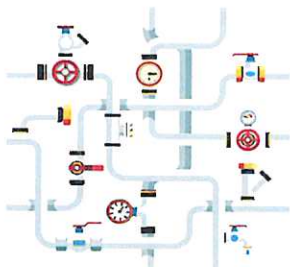
Les seuls abris temporaires autorisés sont ceux qui sont constitués d'une structure métallique recouverte de toile ou de polyéthylène conçu à cet effet.

La hauteur maximale de tout abri d'auto temporaire est de 2,45 mètres. Les abris d'auto temporaires ne sont autorisés que pour les habitations unifamiliales, bi familiales et tri familiales et doivent être bien fixés au sol.



Merci de votre collaboration !

Drainage du réseau d'aqueduc



Pour la période débutant le **4 octobre 2021** et ce, durant tout le prochain mois, les employés municipaux procéderont au drainage du réseau d'aqueduc. Le drainage s'effectuera de jour entre 8h et 16h. Durant toute cette période, il s'avère important de vérifier la limpidité de votre eau. Assurez-vous qu'elle ne soit pas brouillée avant de procéder à votre lessive. Même si vous remarquez une couleur rougeâtre ou orangée, elle demeure toujours potable.
Merci de votre compréhension!

Collecte des résidus domestiques dangereux au bout de la rue Poupart

La Municipalité de Napierville organise une collecte de matières dangereuses, **samedi, le 16 octobre 2021 au site de dépôt des branches au bout de la rue Poupart entre 10h et 16h,**

Pour les RDD de **nature domestique seulement**, sur présentation d'une preuve de résidence de Napierville, vous pourrez apporter:

Solvants; térébenthine; colle; contenants d'aérosols; glycol (antigel); essence; chlore à piscine; cosmétique; colorants; capillaires; goudron; cire; eau de javel/drano; produits d'entretien ménager; peinture/teinture au latex/à l'huile; piles; pesticides

Seront catégoriquement refusés :

✗ Les résidus relevant d'activités commerciales; les contenants de 45 gallons, les explosifs, les médicaments et produits pharmaceutiques, les armes et munition, la terre contaminée, les produits pouvant contenir BPC;

✗ Les déchets radioactifs; les bonbonnes de gaz comprimé ;les déchets biomédicaux et pathologiques



Médaille du lieutenant-gouverneur

C'est avec fierté que la municipalité de Napierville a soumis la candidature de monsieur Paul de la Grave, pompier de carrière à la médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel.

Monsieur de la Grave est impliqué auprès des jeunes du préscolaire, primaire, secondaire afin de les sensibiliser à la prévention incendie. Votre dévouement, votre implication, votre créativité se devait d'être honoré. Félicitations !



Nouvellement résident(e) de la MRC des jardins-de-Napierville

Saviez-vous que le Carrefour jeunesse-emploi de St-Rémi offre différents services gratuits pour les jeunes de 16 à 35 ans?

- Aide en recherche d'emploi
- Démarche en orientation
- CV et lettre de présentation « tendance »
- Préparation à une entrevue d'embauche gagnante
- Information scolaire et professionnelle
- Différents projets jeunesse

Contacte-nous dès maintenant au Carrefour jeunesse-emploi du lundi au vendredi!

Nos conseillers sont disponibles pour t'aider dans tes démarches.

450 454-5814 | info-stremi@cjhuntingdon.org | Facebook et Messenger

Rappel de la fermeture des bureaux municipaux

Veillez prendre note que les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés le **lundi, le 11 octobre**. En cas d'urgence concernant la Voirie, vous pourrez contacter en tout temps: URGENCE VOIRIE 450-245-7210 POSTE 300 S.V.P. LAISSEZ UN MESSAGE LE PLUS.

Rappel du 4e paiement de taxes

Nous vous rappelons que le 4e paiement de taxes est dû pour le **15 octobre 2021**.



Remerciement à l'armurerie Gunsmith

Nous souhaitons remercier l'armurerie Gunsmith pour le don de quatre bacs de fleurs à la municipalité de Napierville.